

Herbert ANDLAUER

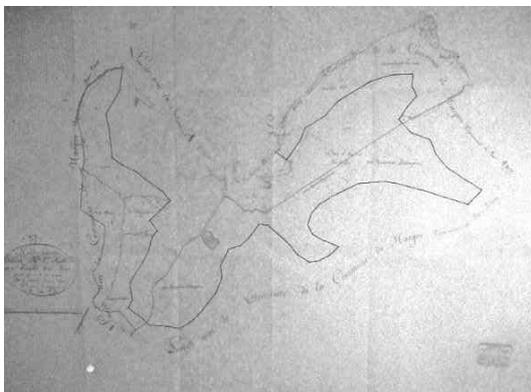
## Bornes armoriées de HULTEHOUSE

### Limite forestière de 1727 entre l'abbaye de Marmoutier et Hultheouse

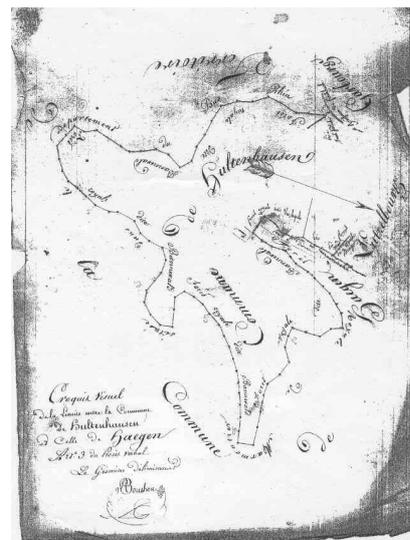
Herbert ANDLAUER  
décembre 2006

Certaines de ces bornes étaient connues des habitants de Hultheouse. Les bûcherons, les cueilleurs de champignons, les écoliers et les promeneurs ont un jour ou l'autre rencontré une de ces bornes.

C'est au mois d'août de l'année 2005, que M. Roger Brenot, maire de Hultheouse et président du Club Vosgiens du Pays de Phalsbourg-Lutzembourg m'a montré pour la première fois une de ces bornes : la H 68 dans le Tiergarten. En revenant à la maison je me suis dit, si ce sont des bornes de limites, ils devraient figurer sur le plan d'assemblage du cadastre de 1834. La consultation de celui-ci m'a confirmé dans mon idée, les bornes figuraient bien sur le plan, mais sans numérotation.



Plan d'assemblage de 1834



Croquis visuel de la limite entre la commune de Hultenhausen et de celle de Haegen (1)

Par ailleurs le « PROCÈS-VERBAL de délimitation du territoire de la commune de Hultenhausen » du 10 novembre 1830 m'a appris que c'étaient les bornes de la limite entre la commune de **Hultenhausen et celle de Haegen**. ( 1 )

*Suite à ces informations, nous avons décidé de les retrouver et de les situer.*

Des recherches faites à la S.H.A.S.E.(2) et aux A.B.R (3). m'on appris l'origine de ces bornes. Hultehouse qui faisait partie de la Marche de Marmoutier fut rattaché à la France avec Phalsbourg par le « Traité de Vincennes (28.02.1661) » et confirmé par le « Traité de Paris en 1718 ». Or, un jour les bûcherons de l'abbaye de Marmoutier au lieu de couper du bois dans la forêt de la Marck appartenant à l'abbaye coupaient le bois dans la forêt de Hultehouse dépendant de la gruerie (4) de Phalsbourg.

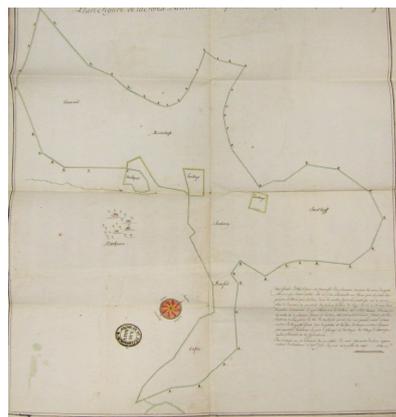
Il fût donc décidé entre le procureur du Roy et l'abbé de Marmoutier d'aborder la forêt de la Marck qui avoisine celle de Hultehouse, pour matérialiser les limites. Cet abornement eu lieu **en octobre 1727**.(voir la copie de la première page de ce document en annexe page6)

Transcription de ce document : ( 5 )

*L'an mil sept cens vingthuit le deuxieme jour de Mars , pardevant nous jean françois delatour defoysac, Ecuyer,gruyer Royal en la gruerie Royale de phalsbourg, en notre hostel, huitheures du matin,est comparu le Reverend Don Claude procureur de l'abbaye de Marmoutier en alsace,lequel a dit, que sur une difficulté survenue entre M<sup>e</sup> florent Mengin procureur du Roy en cette gruerie d'une part, et le Reverendissime abbé,Prieur, et Religieux de la dite abbaye d'autrepart,a l'occasion des limites de la forest de hildenhausen appartenante au Roy à cause de son domaine de phalsbourg,et de celle de la forrest de la Marck,appartenante à la dite abbaye, dont les bouchérons enfaçonnant du bois pour le dit seigneur abbé dans la ditte forest de la marck appartenante aladite abbaye,auroient esté rapportes au greffe de la gruerie et accusés d'anticipation sur la forest de hildenhausen,il fut convenu entre les parties interessées pour terminer cette difficulté, qu'il sera fait un arpentage et abornement general des parties deladite forest de la Marck qui avoisine celle de hildenhausen,a quoy il fut procedé à la requeste dudit Seigneur abbé pendant cinq journées entiers du mois d'octobre de l'année derniere **mil sept cens vingt sept** par deffunt lesieur Méperet guyer Royal audit phalsbourg en presence dudit M<sup>e</sup> Mengin procureur du Roy.*

Le croquis suivant en fut dressé en 1727

*Plan figuré de la forest  
Daltehausen dependante de la  
Gruerie Royale de Phalsbourg.*

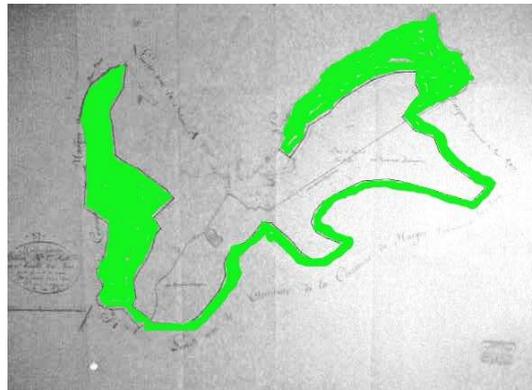


Hultehouse fut donc enclavé dans le territoire de la Marche de Marmoutier ( Marck ) par 88 bornes, sur lesquelles furent taillés les numéros H 1 à H 88.

Le croquis ci-après nous montre le village de Hultehouse enclavé dans le territoire de la Marche de Marmoutier. Il nous permet de comprendre l'orientation du H ( Hultehouse ) et du M ( Marmoutier ) taillée dans les bornes.

Le « H » est tourné vers l'intérieur donc du côté de Hultehouse.

Le « M » vers l'extérieur, territoire de la Marche de Marmoutier ( couleur verte )



**Remplacement des bornes H 61 et H 68** selon le procès-verbal du 2 août 1784 ( 6 ) : exemple de la borne H 68.

*“ et parvenu sur celle cydevant numéroté 68, que nous avons fait lever, nous l'avons reconnu pour devoir faire Borne séparative par le grain, la grosseur de la pierre et les témoins en tuile et charbon que nous avons trouvé sous le dit tronc, en conséquence et dans la même ouverture, nous avons de suite fait planter une nouvelle Borne de grain de sable rouge, ayant seize pouces de profondeur en terre, vingt trois pouces hors terre, de la largeur de dix pouces deux lignes sur sept pouces ( 7 ), au pied de laquelle nous avons fait mettre pour témoins des morceaux de tuile au nord et du charbon au midy, ensuite de quoy nous avons fait tailler sur la face au midy la lettre H, sur celle au nord les armoiries de l'abbaye de Marmoutier avec le milliaire 1784., sur celle au levant le N° 68, et sur la superficie une ligne droite servant de visierre. ”*

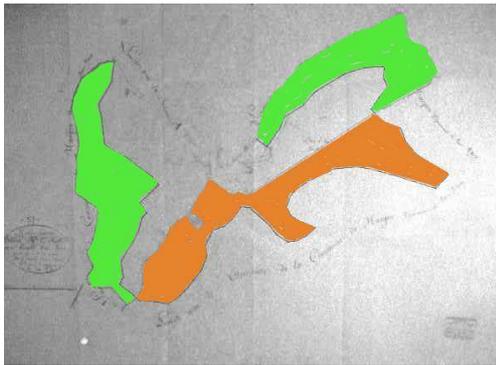
La borne H 68 implantée en 1784 avait les dimensions suivante : hauteur, en terre 43,3 cm, hors de terre 62,2 cm, largeur 27,53 cm sur 18,94 cm.



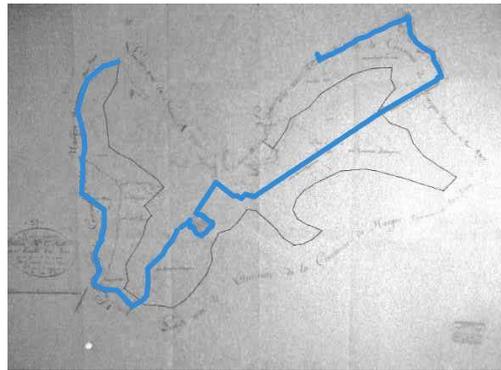
**La numérotation des bornes** : la borne ci-dessus a été implantée en 1727, elle porte encore son numéro d'origine N 38 conforme au procès-verbal de 1727 selon lequel la borne H 88 implantée au bord du Fischbach porte le N° 1, la numérotation a donc été inversé pour Hultehouse (voir annexe page 8). Sur la face dirigée vers Marmoutier est taillée la lettre « M » brochant la crosse de l'abbé de la Marche de Marmoutier. Sur une autre face, le N° 374 pour Marmoutier dans le suivi de la numérotation de l'ensemble de ses territoires, ainsi que l'année 1727 date de la mise en place de la borne. Sur la face dirigée vers Hultehouse la lettre H et son N° 51.

Sur le dessus de la borne est taillée la visière qui indique la direction de la prochaine borne. Les distances entre bornes varient entre 30 et 52 verges soit environ 86 à 149 m, la verge correspondant à 2,87 m. (9).

## Modification de la limite forestière de 1727



Terrains échangés entre Hultehouse et Haegen



Nouvelles limites

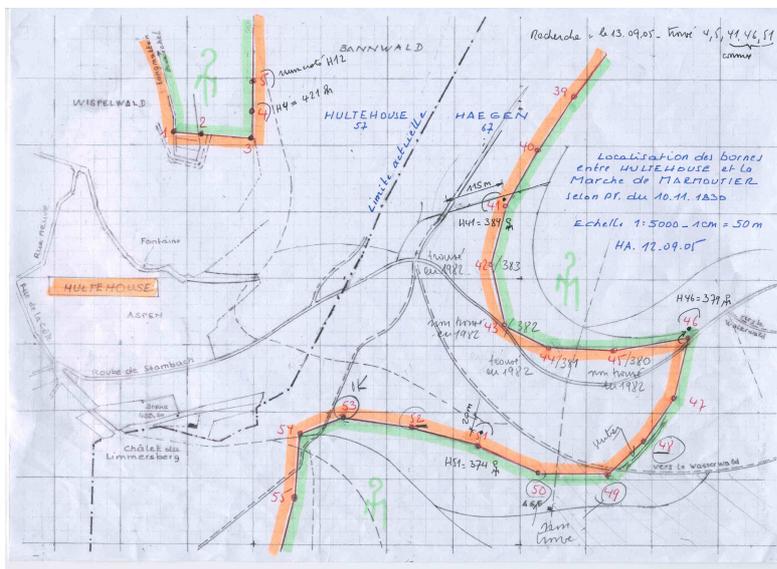
En 1882 l'administration allemande a remplacé la limite sinueuse entre Hultehouse en (Moselle) et Haegen dans le Bas-Rhin par une ligne droite. Cette modification fut à l'avantage de Hultehouse qui s'accroîtra de 14,894 ha par l'échange effectué avec Haegen. (8)

### Recherche des bornes :

C'est à partir de la borne H 88 ( Hultehouse ) = M 337 ( Marmoutier ) citée par M. Obstetar ( 9 ) et se trouvant dans le Tiergarten au bord du Fischbach et quelques bornes trouvées au départ de nos recherches, que j'ai pu établir la liste complète des numérotations figurant sur les bornes.

L'équipe de recherche se composait de : Roger Brenot ( maire de Hultehouse et président du Club Vosgiens du Pays de Phalsbourg- Lutzelsbourg ), Marcel Zipfel, Etienne et Laurence Walter. Les recherches ont débutés en septembre 2005.

Pour leurs permettre de faire les recherches, j'ai établi six croquis du format A4 couvrant l'ensemble des bornes en y faisant figurer l'emplacement supposé des bornes. J'ai agrandi à cet effet la carte I.G.N. de 1/25000 à 1/5000.



A ce jour ils ont trouvé 76 bornes sur les 88 existantes. C'est avec leurs renseignements concernant l'emplacement exacte des bornes que j'ai établi le plan des bornes armoriées de Hultheuse ( annexe page 7). En plus du plan M. Brenot a établi une liste indiquant pour chaque borne son état ainsi que tous les N° y figurant ( annexe page 8 ).

### Valorisation de ce patrimoine :

Le Club Vosgien étudie la mise en valeur de ces bornes soit en les repérant à partir des sentiers balisés proches, soit en créant un sentier des bornes en accord avec l'O.N.F.

#### NOTES :

- 1- Service du Cadastre de Sarrebourg.
- 2- S.H.A.S.E. – Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et Environs.
- 3- A.B.R. – Archives départementales du Bas-Rhin.
- 4- Paul KITTEL – “ gruerie ” , dans le Petit Larousse illustré de 1979, on peut lire : « gruerie » (de gruyer) privilège du roi et de certains seigneurs sur les bois.  
– “ gruyer ”, il s'agit d'un fonctionnaire (royal ?) qui a en charge la gruerie du lieu, donc s'occupe de la gestion d'un domaine forestier (= forêt domaniale).
- 5- A.B.R. . - Archives anciennes, H 614 / 12, du 02.03.1728, P.V. de réception de l'abornement des limites entre Hultheuse et Marmoutier de 1727.
- 6- A.B.R. – Archives anciennes, H 614 / 14, P.V. du 02.08.1784, Remplacement des bornes H 61 et H 68.
- 7- Léo JOUNIAUX, “ GENEALOGIE , Pratique – Méthode – Recherche ” Arthaud 1991, page 194 , Les unités de mesure : 1 pouce sous l'Ancien Régime = 12 lignes ( 2,707 cm ), 1 ligne = 0,2255 cm.
- 8- Mairie de Hultheuse, Cadastre de 1834, Plan d'ensemble des modifications de limites entre les départements du Bas-rhin, commune de Haegen et de la Lorraine, communes de Garrebourg et de Hultheuse.  
  
Hultheuse cède à Haegen, le Bannwald avec une superficie de 126,950 ha, en gardant l'enclave de « l'Altfeld » et reçoit en contrepartie le Tiergarten avec 83,94 ha et le Gross-Riffenthal et le Mohrenthal faisant ensemble 57,904 ha, soit 141,844 ha.
- 9- François OBSTETAR, “ Bornes armoriées ”, SHASE « Pays d'Alsace », Cahier N° 186 a – 1999.

#### Annexes :

- Page 6 – première page du document H614 / 12
- Page 7 – plan des bornes armoriées de HULTEHOUSE
- Page 8 – relevé de l'état des bornes retrouvées établi par M. Brenot

#### Divers :

- S.H.A.S.E. – Fond R. Engel, relevé des bornes : 41, 42, 44, 46 en 1982

:

Amard

Hildenhausen

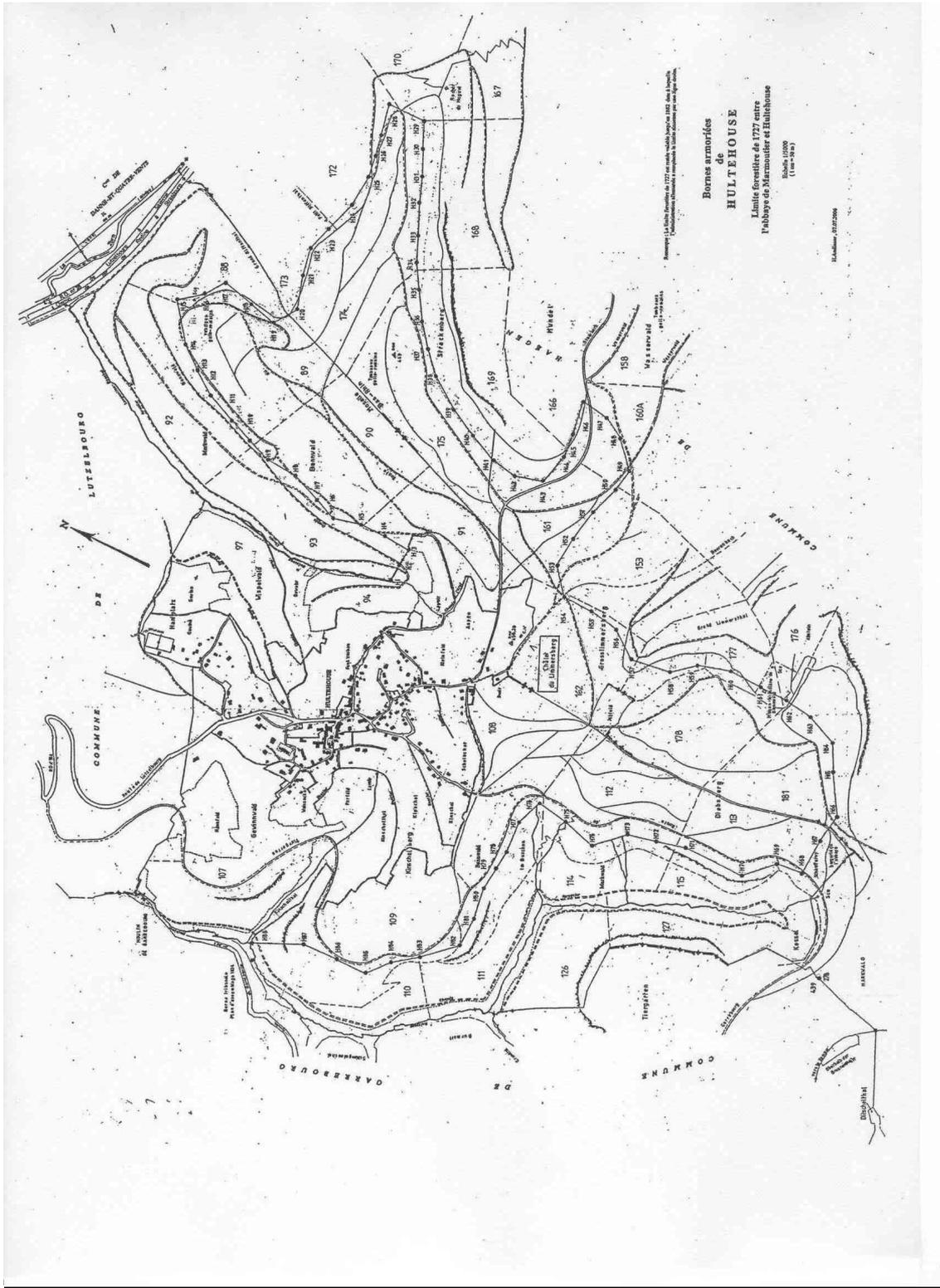
1664 (12)

Abonnement

Forest



Le mil sept cens vingt huit le deuxieme jour  
 de Mars, pardevant leus Jean Francois de la Cour  
 de Goyzac, Euey, greffier Royal en la grace  
 Royalle de shalsbourg, en notre Reside, Ruitheunis  
 du motif est compare le Reverend Don Blaise  
 procureur de l'abbaye de Marmoutier en alsace, le  
 quel a dit, que par une diffuante survenue entre  
 M. Menqius procureur du Roy en cette  
 grace d'une part, et le Reverend Pierre abbé,  
 Sieur, et Religieux de lad. abbaye d'autre part,  
 et location des limites de la forest de Hildenhausen  
 appartenante au Roy à cause de son domaine  
 de shalsbourg, et de celle de la forest de la  
 manich, appartenante a lad. abbaye, dont  
 les deux parties en faisoient du bois pour led.  
 sieur abbé dans ladite forest de la manich  
 appartenante a lad. abbaye, avoient été  
 rapportés au greffe de la grace, et au sujet  
 d'arbitrage sur la forest de Hildenhausen,  
 se fut convenu entre les parties, prestées pour  
 terminer cette diffuante, qu'il sera fait une  
 arpentage et abornement general des parties  
 de ladite forest de la Manich, qui avoisine  
 celle de Hildenhausen, a quoy se fut procédé  
 ala requeste dudit sieur abbé pendant cinq  
 jours entiers de mois d'octobre de l'année  
 dernière mil sept cens vingt sept par Messieurs  
 Leheur, Meisneret greffier Royal au dit shalsbourg  
 le premier dedit M. Menqius procureur du Roy



N° BORNE	N° HULTEHOUSE	N° MARMOUTIER	OBSERVATIONS
1 illisible	88 OK	337 OK	Angle 1727 abîmée
2	87	338	Non trouvée
3 OK	86 OK	339 OK	Bon état Tiergarten repérée CV
4 non inscrit	85 OK	340 OK	HM
5 OK	84 OK	341 OK	Bon état
6 non inscrit	83 OK	342 OK	HM
7 OK	82 OK	343 OK	Bon état
8 OK	81 OK	344 OK	5° vers ouest Tiergarten
9 OK	80 OK	345 OK	4° #
10 OK	79 OK	346 OK	3° #
11	78	347	2° #
12	77	348	1° #
13 illisible	76 illisible	349 illisible	Angle cassée +108/111/112/114
14 retaillé	75 OK	350 amorcé	1° vers sud Tiergarten 1727
15 illisible	74 OK	351 OK	2° Bon état angle, 1727
16 illisible	73 OK	352 retaillé	abîmée
17 non inscrit	72 OK	353 OK	HM proche 112/113/114/115
18 amorcé	71 OK	354 OK	Abîmée 1727
19 non inscrit	70 OK	355 OK	HM
20 retaillé	69 OK	356 OK	Niveau banc Paulette, penchée
21 illisible	68 OK	357 OK	Angle au Kessel
22 OK	67 OK	358 OK	Bon état 1727
23	66	359	Non trouvée
24	65	360	Non trouvée
25	64	361	Non trouvée
26	63	362	Non trouvée
27 non inscrit	62 OK	363	HM + 177/178/181
28	61	364	Musée de Phalsbourg
29	60	365	A confirmer
30 N 70	59	366	N° à confirmer
31 N 71	58	367	N° à confirmer
32	57	368	Non trouvée
33	56	369	Abîmée N° à confirmer
34	55	370	Non trouvée
35	54	371	Non trouvée
36 illisible	53 illisible	372 OK	Un peu abîmée 1727
37 OK	52 OK	373 illisible	Un peu abîmée 1727
38 amorcé	51 OK	374 OK	Repérée CV
39 OK	50 OK	375 OK	Bon état 1727
40 non inscrit	49	376	HM couchée intérieur grillage
41 OK	48 OK	377 OK	Bon état 1727
42 OK	47 OK	378 OK	Bon état 1727
43 OK	46 OK	379 OK	Angle route de Stambach
44	45	380	Non trouvée
45	44	381	N° à confirmer
46	43	382	Non trouvée
47	42 OK	383 OK	1727, un peu abîmée
48 OK	41 OK	384 OK	Repérée CV bon état

49 non inscrit	40	385 OK	HM couchée
50 non inscrit	39 OK	386 OK	HM
51 OK	38 OK	387 OK	1727, bon état
52 OK	37 OK	388 OK	1727 bon état
53	36	389	Non trouvée
54 non inscrit	35 OK	390 OK	HM
55 OK	34 OK	391 OK	Maison Klein Hulthehouse
56 non inscrit	33 OK	392 OK	HM
57 non inscrit	32 OK	393 OK	HM
58 non inscrit	31 OK	394 OK	HM
59 OK	30	395 OK	Couchée 1727
60 OK	29	396 OK	Angle Muguet 2 bornes abîmées
61 OK	28 OK	397 OK	Angle Muguet 1727 bon état
62 non inscrit	27 OK	398 OK	HM
63	26	399	Non trouvée
64 non inscrit	25 OK	400 OK	HM
65 non inscrit	24 OK	401 OK	HM
66 non inscrit	23 OK	402 OK	HM Petit Riefenthal
67 non inscrit	22 OK	403 OK	HM borne d'angle
68 non inscrit	21 OK	404 OK	HM
69	20	405	Cassée sans numéro
70	19	406	Non trouvée
71	18	407	Non trouvée
72 non inscrit	17 OK	408 OK	HM borne d'angle
73 OK	16 OK	409 OK	1727 bon état arbre cassé
74 OK	15 OK	410 OK	1727 altérée borne d'angle
75	14 OK	411 OK	altérée
76 non inscrit	13 OK	412 OK	HM en face tas de bois pourri
77 OK	12 OK	413 OK	Bon état 1727
78 OK	11 OK	414 regravé	Peu altérée 1727 illisible
79 non inscrit	10 OK	415 OK	HM
80 non inscrit	9 OK	416 OK	HM couchée
81 non inscrit	8 OK	417 OK	HM posée à l'envers
82 non inscrit	7 peu lisible	418 OK	HM
83 OK	6 peu lisible	419 OK	Bon état 1727
84 OK	5 OK	420 OK	Bon état 1727
85 illisible	4 OK	421 OK	abîmée
86	3	422	incrustée arbre HM +91/93/94
87 OK	2 OK	423 OK	Bon état, 1727, limite 93
88 non inscrit	1 OK	424 OK	Angle, HM, Morenthal
		425 OK	HM, Morenthal
		426 OK	HM, Morenthal
		427 OK	Béton, entrée chalet Morenthal

Kessel 278 739 HM limite parcelle 129

Nota : Le repaire HM correspond à des bornes non armoriées portant uniquement d'un côté le N° de Hulthehouse et de l'autre celui de Marmoutier.